



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 3 décembre 2014, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Benito Quintas, a :

- décidé d'approuver le préavis municipal relatif à la souscription de 200 parts sociales à CHF 500.- de la Société coopérative d'habitation de l'Ouest, SCHO - Les Balcons du Léman, et d'accorder un crédit de CHF 100'000.- pour le financement de cette opération ;
- décidé d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 105'000.- pour les travaux de réfection de la place de jeux du Débarcadère ;
- décidé d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 95'000.- pour l'acquisition et la virtualisation de serveurs informatiques pour l'administration communale ;
- décidé d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'700'000.- pour la rénovation du bâtiment des Crêtes à la rue du Centre 60 ;
- adopté conjointement le budget communal pour l'exercice 2015 tel que présenté par la Municipalité et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

La Secrétaire municipale adjointe



J. Winkelmann